



Sa seule vocation : vous tenir informés de l'actualité de votre club

Au fil de l'eau....



14 novembre 2024 n°10



Le comité 2024/2025 de l'AVMC

1

Ramez et je m'occupe du reste !

En sa séance du 13 novembre, le comité directeur de l'AVMC, renouvelé et complété lors de l'assemblée générale du 8 novembre, a procédé à l'élection de son bureau.

Ont ainsi été désignés :

- Président : Philippe PINTAUX
- Vice-présidente : Véronique LARMANDE
- Trésorier : Michel GALLEA
- Secrétaire : Marylène CHABAL
- Vice-secrétaire : Virginie MERLIN

Les autres membres du Comité Directeur sont :

- Maria DE ALMEIDA
- Bernadette RONDIN
- Jean-Michel GAYTE
- Meinolf SPIEKERMANN



Absent sur la photo Meinolf Spiekermann en séjour hors département

L'an dernier, en m'inscrivant à l'AVMC, je n'avais nullement vocation à en assurer la présidence.

J'aspirais le plus simplement qu'il soit, à retrouver le geste technique d'antan, le plaisir de sentir le bateau glisser sous soi jusqu'à ce qu'il chante. Enfin, à partager ces émotions avec quelques passionnés.

Seulement les événements ont décidé tout autrement.

Me voici depuis peu à la barre des destinées de l'AVMC.

Il me faut maintenant le mener vers le meilleur, comme l'ont fait avec persévérance et talent mes prédécesseurs.

Nul besoin de donner de grands coups de barre à droite ou à gauche. Ce serait contreproductif, notre bateau étant parfaitement positionné dans sa ligne d'eau et l'arbitre n'ayant nul besoin de nous rappeler à l'ordre. Tout juste sont nécessaires quelques coups de barre rapides et secs alors que les avirons sont bien hors de l'eau pour que notre embarcation ne perde pas sa dynamique.

J'y serai vigilant et j'aurai la main ferme.

Dans ces conditions j'aimerais vous dire : « *Ramez, je m'occupe du reste !* ». Mais ce serait bien présomptueux de ma part, voire bien fâcheux. Car comme le répète à l'envi Véronique, il est impossible que tout repose sur une seule personne. Son salut ne peut venir que de l'appui des autres membres du comité.

Et, justement, leurs conseils me seront d'autant plus précieux que dans bien des domaines je pourrais me montrer ignorant. Depuis mon heure de gloire les choses ont bien changé, s'éloignant de jour en jour de la simplification, l'unique objectif étant désormais l'adéquation de la pratique aux exigences sociétales.

J'en appelle donc à leur savoir, à leur expérience et à leur bon sens. Je sais qu'ils répondront à mes appels et ensemble nous pourrons alors affirmer « *Ramez, nous nous occupons du reste* ».

Cependant ma main vient à l'instant de trembler en écrivant cette exhortation. Car je crains que quelques-uns puissent l'interpréter comme une invite à satisfaire en priorité leurs propres aspirations faisant fi du collectif, bref à sombrer dans un individualisme de mauvais aloi. Le rameur devenu consommateur... la négation même de l'esprit sportif.

Comme vous, je ne saurais m'en contenter et je me montrerai vigilant pour qu'il n'en soit pas ainsi.

Alors, si nous partageons tous ce même état d'esprit, et j'en ai la certitude, je pense affirmer que nous saurons nous dépasser pour atteindre, peut-être pas l'excellence, mais le meilleur qu'il soit pour un club tel que le nôtre qui n'a comme seule ambition que le plaisir de ramer et de faire partager sa passion.

Je vous remercie de la confiance que vous m'accordez et je saurai m'en montrer digne.

Haut les cœurs, et n'oubliez jamais qu'à cœur vaillant... rien impossible !

Sportivement vôtre.

Philippe



La pensée du mois

Les hommes jouent au foot, les DIEUX font de l'**aviron**.

Toutes les femmes naissent égales mais les meilleures font de l'**aviron**.

2



Cherchez l'erreur !

Et de deux

Le jeudi 6 juin, nous avons réalisé notre deuxième escapade Aviron Santé, à la Seyne sur Mer.

Accueilli par Mike, et accompagné en sécurité sur l'eau par Anthony, une grande première pour nous toutes, car nous n'avions jamais ramé sur mer !!! Pique-nique en bord de mer pour se mettre en forme, puis, direction le ponton.

Ce club est une fourmilière qui s'agite dans l'ordre et la bonne humeur !!! Des classes de primaire qui viennent faire un essai sur l'eau, et dont le premier test consiste à se jeter joyeusement dans la mer du bout du ponton, pour « le savoir nager » !! Des préfes bondés de rameurs indoor et avifit !!!! Et au milieu de tout ça, l'équipe aviron santé qui nous attend avec le matériel, le sourire et l'envie de ramer, une météo idéale et juste ce qu'il faut de vent et de rouslis pour les sensations !!!

Nous voilà partis à deux yolettes et un bateau individuel, direction Saint Mandrier petit port de plaisance qui se trouve à la sortie de la baie, que nous rejoignons pour

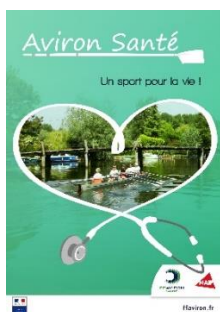
un petit tour au milieu des bateaux amarrés. Et juste en face, le port militaire de Toulon !!

Et autorisation spéciale demandée pour nous, afin de pouvoir rejoindre cet espace très fermé et protégé !!!

Nous avons également pu emprunter la sortie du port de Toulon pour faire un tour dans le golfe. C'était incroyable et j'en connais quelques-unes qui sont devenues fans des sorties en volette de mer sur les vagues !!! Pour clôturer cette belle journée, un bon goûter qui va devenir traditionnel, fait de pognes et de nougats, de joie, de partages et d'émotions sans oublier les échanges de coordonnées !!! Merci à eux tous d'avoir organisé pour nous cette belle sortie exceptionnelle!!

Très belle expérience que nous referons l'année prochaine pour aller se frotter au grand bain, de l'autre côté de la baie!!!

Claire



3

Portes ouvertes gagnantes à l'AVMC !

Dimanche 1er septembre, Viviers organisait son forum des associations de 9 heures à midi aux Moulinages.

L'AVMC se devait d'y être présent et il y était, nouant ainsi quelques contacts et incitant les plus curieux à se rendre à la base nautique pour y découvrir l'aviron en 3d.



Grâce à Éric et Anthony et à quelques rameuses et rameurs qui firent l'appoint en volette, 17 jeunes et moins jeunes se sont essayés à notre sport sur un bassin particulièrement calme et propice à la découverte du geste technique.





Il n'est pas exclu que nous retrouvions quelques-uns de ces rameurs occasionnels lors de nos prochaines séances d'entraînement.



Nous pouvons que nous en réjouir après une saison passée en demi-teinte au regard de tous les aléas auxquels nous fûmes confrontés !

Journée sports et nature des collégiens



Le 2 octobre dernier et à l'initiative du Comité Départemental Drôme-Ardèche d'Aviron, notre club a pris part à la journée sports et nature des collégiens à Montélimar, journée organisée par le département de la Drôme.

Emile, Michel, Bernadette et notre présidente se sont faits les ambassadeurs de notre sport.

24 heures d'aviron d'Indoor pour le téléthon 2024.



4

Du vendredi 25 au samedi 26 octobre, l'AVMC a ramé sur ergo pour le téléthon 2024 à l'espace culturel de Viviers.

15 rameurs se sont ainsi succédés durant 24 heures parcourant 286,110 kilomètres (soit 2' 30'' aux 500 mètres) contre 298.532 kilomètres l'an passé.

De son côté la cagnotte en ligne a totalisé 1 280€ contre 1 250 € pour l'édition précédente.

Félicitations aux rameurs et tous nos remerciements aux donateurs parmi lesquels les Sapeurs-Pompiers de Viviers qui ont alimenté la cagnotte à hauteur de 150 €. Soit 1 430€.

Assemblée générale de l'AVMC le 8 novembre.

Cette année l'assemblée générale de notre club se tenait en la médiathèque de Châteauneuf-du-Rhône. L'occasion pour notre présidente de faire un retour en arrière sur l'ensemble de nos activités durant la saison écoulée qui a été marquée par les 20 ans de notre club.

Rapport, moral, rapport sportif et bilan financier ont été présentés et approuvés ainsi que le montant des cotisations de la saison 2025/2026.



Virginie Merlin et Meinolf Spiekermann ont été désignés en tant que nouveaux membres du comité directeur en remplacement de Bertrand Beaux et Anthony Lièvre qui n'ont pas sollicité le renouvellement de leur mandat. Bernadette et Maria ont été pour leur part reconduites dans leurs fonctions.



Ce fut également l'occasion de remercier, Bertrand, Claire, Michel, Emile, Marylène et Philippe pour leur participation à la vie de notre Club.

Véronique s'est vu remettre quelques présents de la part des adhérents afin de la remercier pour cette année de présidence.

La parole a été donnée aux personnalités présentes à savoir :

- ✚ Lucas Bresciani président du comité Drôme-Ardèche d'Aviron,
- ✚ Marielle Figueat, maire de Châteauneuf-du-Rhône laquelle s'est proposée de mettre à notre disposition un minibus à l'occasion de notre déplacement de juin 2025 à Venise pour la Vogalonga,
- ✚ François Hausherr, adjoint au maire de Viviers qui nous a entretenu des prochains travaux à la base nautique.

Et comme pour tout moment de convivialité, un verre de l'amitié est venu clore ce moment d'échange.

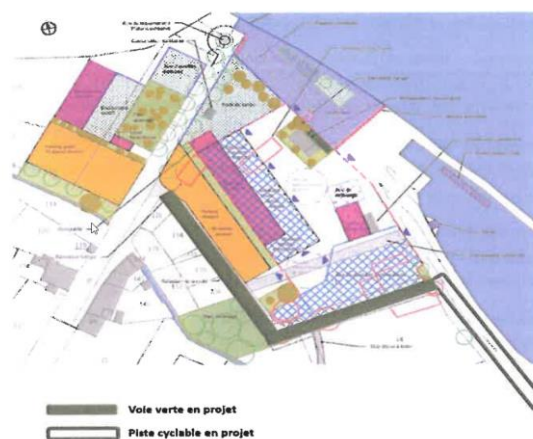
L'an prochain, notre assemblée générale se tiendra à Montélimar.

Des projets pour la base nautique de Viviers.

François Hausherr, adjoint au maire de Viviers n'est pas venu à notre assemblée générale les mains vides. Plans à l'appui, il nous a fait part des prochains travaux de réhabilitation de la base nautique.

- ✚ Réfection de la route reliant la D 861 au port. Avec création d'une piste cyclable et d'un chemin piétonnier le long du Rhône
- ✚ Réalisation d'un nouveau ponton au sortir de la base nautique
- ✚ Réhabilitation du logement du gardien avec mise à disposition d'un bureau pour chacune des associations présentes sur site ainsi que d'une salle commune pouvant accueillir 19 personnes.
- ✚ Nos anciens bureaux deviendront des vestiaires
- ✚ Un atelier à partager entre toutes les associations sera également créé.

5



Le paiement d'une cotisation à une association ouvre-t-il droit à une réduction d'impôt ?

Le versement d'une cotisation à un **organisme d'intérêt général** (association loi 1901), vous ouvre droit à une réduction d'impôt.

Pour ce faire, l'organisme doit remplir l'un des 2 critères suivants :

- Avoir un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, **sportif**, familial, culturel
- Ou concourir à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

Attention !

Si le versement de la cotisation permet de bénéficier d'une contrepartie directe ou indirecte, sous forme d'un bien ou d'une prestation de services, **vous n'aurez pas droit** à la réduction d'impôt.¹



Effet d'optique ? Fake news ? Photomontage ?

Non ! Ce bateau existe bien ! Il est construit par Stämpfi et mesure 40 mètres de long. Il faut une heure pour l'assembler et 24 rameurs peuvent y prendre place.

La mise à l'eau est délicate.

Mais après...quelles sensations !

L'Agenda de l'AVMC

Montant

La réduction d'impôt est de 66 % du montant des cotisations.

La réduction s'applique dans la limite de 20 % du revenu imposable.

L'association vous remet un reçu fiscal

Source :

[BOI-IR-RICI-250-20 au I-C § 60.](#)

Effet d'optique ?



¹ Sans qu'il soit possible de fournir une énumération exhaustive des contreparties de cette nature, sont notamment visés : la remise de divers objets matériels, l'octroi d'avantages financiers ou

commerciaux, le service d'une revue, la mise à disposition d'équipements ou installations de manière exclusive ou préférentielle, l'accès privilégié à des conseils, fichiers ou informations de toute nature...

